

Accessibilité : non conforme

Déclaration d'accessibilité

La commune de Seilhan s'engage à rendre son site internet accessible conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique à <https://www.mairie-seilhan31.fr>

État de conformité

Aucun audit n'a été encore effectué.

<https://www.mairie-seilhan31.fr> est non conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA).

Un audit de conformité est bien planifié et l'état de conformité sera mis à jour dans les mois prochains.

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse **bcmairie-seilhan@orange.fr** pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Voies de recours

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous nous le signaliez et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse rapide de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits.

Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- un [formulaire de contact \(nouvelle fenêtre\)](#)
- la [liste des délégués de votre région \(nouvelle fenêtre\)](#) avec leurs informations de contact directs
- un numéro de téléphone : le +33 (0) 9 69 39 00 00 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 (coût d'un appel local)
- une adresse postale dans l'[annuaire de l'administration](#)